

Naval Group Ruelle: exclus du site du jour au lendemain

Trois salariés de Naval Group ou de sous-traitants ont été exclus du site de Ruelle après s'être vu retirer leur agrément. Sans connaître la raison.

Lénaëlle SIMON
l.simon@charentelibre.fr

C'était l'après-midi du 25 janvier. Fabien Petit, 42 ans, technicien de maintenance, infrastructures et réseaux depuis huit ans pour le compte de DES, une filiale de Naval Group, était à son poste de travail à Ruelle. «*Mon chef est venu me chercher, m'a demandé de rassembler mes affaires et de partir.*» Depuis, il n'a jamais pu remettre les pieds sur son lieu de travail. Même pour son entretien préalable au licenciement, qui s'est tenu dans une salle de réunion au poste de garde. Motif de son exclusion: son agrément, indispensable pour exercer sur des sites classés défense, a été retiré. «*Depuis j'ai été licencié puisque cela constitue un motif de licenciement.*» Il n'est pas le seul. «*Deux autres collègues sont concernés: l'un, qui était en CDI depuis dix ans, a été exclu en juillet et n'a depuis pas pu retrouver de travail à cause de cela, l'autre, Raphaël Gutierrez, peintre, l'a été en décembre*», relate Dimitri Joyeux, secrétaire de Sud Industrie en Charente et responsable de la section syndicale à Naval Group.

50 exclus à Lorient

Le problème, c'est que les salariés ne connaissent pas les motifs du retrait de leur agrément. «*Même ma directrice ne le sait pas*», souligne Fabien Petit. Ce que confirme Naval Group Ruelle par la voix de Gilles Ferrari, son directeur adjoint. Ces exclusions font suite aux enquêtes administratives menées par la direction générale des armées et le ministère, qui ne font pas connaître les motivations de leurs décisions.



Fabien Petit (au centre) a dû quitter son poste du jour au lendemain. Ph. Quentin Petit

Alors, les salariés et leurs syndicats tentent de trouver des explications. «*Le seul point commun qu'on a identifié, c'est qu'ils ont tous les trois commis des délits routiers, excès de vitesse ou alcool*», renseigne Dimitri Joyeux, qui souligne l'accélération du mouvement de retrait d'agréments ces derniers mois.

En décembre, une cinquantaine de salariés de sous-traitants ont été interdits d'accès, sans justification, de la base de Lorient, selon nos confrères du Télégramme. Le représentant de Sud fait le lien avec la nouvelle loi antiterrorisme qui a remplacé en novembre l'état d'urgence et aurait durci les règles lors des enquêtes. «*Ça ne touche pas les bonnes personnes. Ce ne sont pas des terroristes ni des fichés S mais des citoyens qui travaillent. Avant, les gens n'étaient pas mis dehors*

comme ça.» Il souligne que ces précédents ont des conséquences sur le travail au quotidien. «*Il y a une grosse attente chez le personnel. Tout le monde est dans un état de stress.*» «*Je ne sais pas pourquoi j'ai été licencié mais mes collègues non plus, s'émeut Fabien Petit. Ils peuvent tout supposer. J'ai participé à la création de DES à Ruelle. J'ai donné beaucoup et en une heure on me dit que c'est fini.*» «*Ils sont présumés coupables*», observe Jean-Claude Doucet au nom de Solidaires, qui soutient ces salariés. Fabien Petit a engagé un référé au tribunal administratif de Poitiers qui n'a pas abouti car il n'avait pas encore eu la notification de son licenciement. Une seconde demande est déposée. Ses collègues se tournent aussi vers la justice tandis qu'un courrier a été envoyé à la ministre des Armées pour obtenir la levée des motifs.